



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DES APPALACHES

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité régionale de comté (MRC), qu'une assemblée de consultation publique sur le **Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la municipalité régionale de comté des Appalaches 2023-2030**, adopté le 13 octobre 2021 conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, se tiendra comme suit :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Date : 8 mars 2022

Heure : 19h

Lieu : MRC des Appalaches

Adresse : 233, boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines

Inscription au préalable par courriel (environnement@mrcdesappalaches.ca) ou par téléphone (418) 332-2757 poste 227

Cette assemblée de consultation publique a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les personnes, les groupes et les organismes qui le désirent peuvent déposer des mémoires en les acheminant au préalable au bureau de la MRC des Appalaches au 233, boulevard Frontenac, Thetford Mines (Québec) G6G 6K2, ou en les envoyant par courriel à l'adresse suivante : environnement@mrcdesappalaches.ca. La date limite pour recevoir des mémoires est le 8 mars 2021 à midi. De plus, les personnes, les groupes et les organismes qui le désirent peuvent envoyer leurs commentaires ou leurs questions par courriel à la gestionnaire des matières résiduelles qui prendra le temps de les analyser et d'y répondre. La date limite pour recevoir des questions ou des commentaires est le 8 mars 2021 à midi.

Les personnes désirant consulter une copie du projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Appalaches peuvent se rendre sur le site Web de la MRC à l'adresse suivante : www.mrcdesappalaches.ca. Il peut également être consulté au bureau de la MRC des Appalaches situé au 233, boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines ou au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC des Appalaches durant les heures normales d'ouverture.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la gestionnaire des matières résiduelles à la MRC des Appalaches, Madame Shelby Maheux, au 418-332-2757 poste 227, ou par courriel à l'adresse suivante : environnement@mrcdesappalaches.ca.

Donné et signé à Thetford Mines, ce 7 décembre 2021



Le directeur général

Louis LAFERRIÈRE, DG

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DES APPALACHES

MISE EN CONTEXTE

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC des Appalaches se doit de faire la mise à jour du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de son territoire avant le septième anniversaire de sa mise en vigueur. Ainsi, avec les futurs enjeux importants quant à la gestion des matières résiduelles, la MRC souhaite que son Plan de gestion des matières résiduelles outille les dirigeants afin d'améliorer la performance de la région dans ce domaine. En plus de mener à la réalisation des objectifs identifiés par le gouvernement du Québec dans son Plan d'action 2019-2024, le PGMR vise également à réaliser des objectifs qui amélioreront la gestion des matières résiduelles de la région. Notons par exemple le désir d'implanter la gestion des matières organiques dans les municipalités non desservies par la 3^e voie, le souhait de réaliser le portrait des résidus de construction, rénovation et démolition traités dans les installations de la MRC, l'aspiration de bonifier l'offre de service des écocentres de la région ainsi que la collaboration inter-MRC sur des enjeux régionaux.

CONTENU

Le projet de PGMR respecte les conditions prévues par la *LQE* et est cohérent avec les orientations et les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son Plan d'action 2019-2024. Ainsi, le PGMR couvre l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles (secteur résidentiel, industriel, commercial, institutionnel, ainsi que celui de la rénovation, construction et démolition) et fait une revue de la performance de la région. On y retrouve les points suivants :

une description du territoire d'application, incluant un recensement des organismes et des entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles;

un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC;

un bilan des matières résiduelles produites sur le territoire par secteur;

un diagnostic territorial incluant les forces, les faiblesses et les enjeux;

un énoncé des objectifs et une description du plan d'action qui permettra d'atteindre les objectifs fixés avec un calendrier;

une estimation sommaire des coûts de la réalisation des objectifs.

PLAN D'ACTION

Le projet de PGMR comporte quarante-deux (42) mesures échelonnées sur un horizon de sept ans (2023-2030). Elles font partie de cinq (5) grands objectifs, soit :

Améliorer la GMR en priorisant les 3RV;

Bonifier l'offre de service en gestion des matières organiques sur le territoire de la MRC;

Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI;

Acquérir les connaissances sur le flux des résidus de CRD et favoriser le recyclage des résidus de CRD non-agrégats;

Optimiser les installations en GMR existantes sur le territoire.

De plus, dans un esprit de collaboration, six MRC de la région de Chaudière-Appalaches, dont celles des Appalaches, ont pris l'engagement de réviser ensemble leur PGMR. Ainsi, cela a permis d'harmoniser le PGMR afin de faciliter la mise en œuvre d'actions communes sur des enjeux régionaux. Le projet de PGMR comporte dix (10) mesures régionales échelonnées sur un horizon de 7 ans (2023-2030). Elles font partie de quatre (4) grands objectifs, soit :

Améliorer le suivi de la gestion des matières organiques;
Acquérir des connaissances concernant la GMR des ICI;
Optimiser les collectes et réduire les impacts environnementaux (GES) induits par celle-ci;
Uniformiser la stratégie de gestion des encombrants.